

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 19 novembre 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

### **18-11-198 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

### **18-11-199 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 novembre 2018.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, en y ajoutant toutefois le point 6.12 – Acquisition d'une souffleuse à neige – Autorisation, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2018
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Urbanisme / Environnement
- 5.1 Règlement 16-125-4 modifiant le règlement de zonage 16-125 (bâtiments accessoires, arbres et stationnement) – Adoption
6. Administration générale
- 6.1 Règlement modifiant le règlement 17-132 de type parapluie décrétant un emprunt de 645 000 \$ pour procéder à l'acquisition de terrains – Adoption
- 6.2 TECQ 2014-2018 du MAMOT – Transmission de la programmation des travaux
- 6.3 Restructuration du service des travaux publics – Nomination de M. Michel Daoust au poste de chef d'équipe
- 6.4 Politique sur la fraude – Adoption
- 6.5 Déclaration d'intérêts pécuniaires – Dépôt
- 6.6 Étude de sol – Nouvelle station de pompage – Octroi du contrat
- 6.7 Camp de jour 2019 / L'Air en Fête – Autorisation de signature de l'entente
- 6.8 Affectation spéciale – Fonds réservés
- 6.9 Excédent ou déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt
- 6.10 Comptes à payer
- 6.11 Entreprise Lunch&Go (Anne-Marie Leblanc) – Autorisation de signature d'un bail
- 6.12 Acquisition d'une souffleuse à neige – Autorisation**
7. Varia
- 7.1 Caisse Desjardins Beauharnois – Reconnaissance
8. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**18-11-200 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2018, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Intervention :** Concernant l'acquisition par la Municipalité du 25, rue Du Pont, M. Frédéric Bonin demande s'il y a eu analyse du sol.

**Réponse :** M. Daoust confirme qu'il y a effectivement eu analyse du sol, attestant que le terrain était conforme à l'implantation d'un commerce.

**Intervention :** M. Bonin souhaite connaître les intentions de la Municipalité avec ce site vacant.

**Réponse :** M. Daoust informe M. Bonin que la Municipalité est présentement dans l'attente du dépôt d'un projet commercial. Le promoteur travaille à l'élaboration d'un plan de commercialisation avec le soutien du CLD Beauharnois-Salaberry.

**Intervention :** M. Bonin souhaite connaître où en sont rendues les démarches concernant le projet de développement résidentiel Quartier Sainte-Marie.

**Réponse :** M. Daoust explique être toujours en attente d'un CA du MELCC, qui devrait être délivré sous peu.

**Intervention :** Enfin, M. Bonin demande si la Municipalité effectue un suivi avec les citoyens présentant des demandes ici-même lors d'une séance du conseil.

**Réponse :** Mme Michaud explique que les citoyens sont contactés seulement lorsque leurs demandes ne peuvent être réalisées. M. Daoust ajoute que toutes les demandes des citoyens sont inscrites dans un fichier de requêtes qui est mensuellement déposé aux élus afin de s'assurer du suivi et de l'avancement des dossiers.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**18-11-201 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE REVISER LES NORMES PORTANT SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, LA PLANTATION D'ARBRES ET LES AIRES DE STATIONNEMENT – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

**ATTENDU** qu'une demande de modifications a été soumise pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 5 septembre 2018;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** la présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 septembre 2018;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-09-162 entérinant le premier projet de règlement le 17 septembre 2018;

**ATTENDU** la consultation publique portant sur ce projet de règlement tenue le 22 octobre 2018;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-10-179 entérinant le second projet de règlement le 22 octobre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que le règlement numéro 16-125-4 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE**

**18-11-202 RÈGLEMENT 17-132-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-132 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 645 000 \$ POUR PROCÉDER À L'ACQUISITION DE TERRAINS – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague peut se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 17-132 décrétant un emprunt de 645 000 \$ pour procéder à l'acquisition de terrains;

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun de réviser une disposition de ce règlement;

**ATTENDU** la présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 22 octobre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le règlement numéro 17-132-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**18-11-203 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – TRANSMISSION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉ**

**18-11-204 RESTRUCTURATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION DE M. MICHEL DAOUST AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE**

**ATTENDU** la démission de M. Patrice Demers, contremaître – Travaux publics, présentée à la Municipalité le 15 octobre 2018 et effective le 26 octobre 2018;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-10-194 nommant M. Éric Bourgon contremaître des travaux publics par intérim, le 22 octobre 2018;

**ATTENDU** la décision de la Municipalité de procéder à une restructuration de son service des travaux publics;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par M. Michel Daoust, ouvrier au service des travaux publics depuis plus de 10 ans, à occuper un poste comportant plus de responsabilités au sein du service

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

De nommer M. Michel Daoust au poste de chef d'équipe du service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que cette nomination soit effective en date de ce jour, et selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

Que M. Éric Bourgon soit avisé de la présente décision et qu'une date de fin d'emploi soit fixée, au plus tard le 15 décembre 2018.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher une offre d'emploi pour combler un poste d'ouvrier au sein du service des travaux publics.

**ADOPTÉ**

**18-11-205 POLITIQUE SUR LA FRAUDE – ADOPTION**

**ATTENDU** la recommandation des vérificateurs comptables de la Municipalité, la firme Goudreau, Poirier inc. d'établir une politique en cas de fraude;

**ATTENDU** que cette politique a pour objectif de préciser les conséquences graves de certains gestes, lesquels sont jugés intolérables par la Municipalité;

**ATTENDU** la présentation aux élus de ladite politique en rencontre plénière;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

D'adopter la Politique sur la fraude, telle que déposée.

Que cette politique entre en vigueur en date de ce jour.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du Conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**18-11-206 NOUVELLE STATION DE POMPAGE – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE SOL**

**ATTENDU** la résolution numéro 18-10-186 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol dans le cadre des travaux entourant la construction d'une nouvelle station de pompage;

**ATTENDU** que cinq (5) entreprises ont été approchées afin de soumettre une offre de prix;

**ATTENDU** que seule l'entreprise Groupe ABS a déposé une offre, au montant de 6 860 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation d'une étude de sol à l'entreprise Groupe ABS, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-123-1.

**ADOPTÉ**

**18-11-207      GESTION DU CAMP DE JOUR 2019 – OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE L'AIR EN FÊTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à ses citoyens un service accessible et de qualité en matière de camp de jour;

**ATTENDU** que l'entreprise *L'Air en Fête* possède une solide expertise en matière de gestion de camp de jour et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec;

**ATTENDU** l'offre de service de l'organisation soumise à la Municipalité, intégrant le programme intitulé *Les Camps Futés*;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

D'octroyer le contrat relatif à la gestion du camp de jour pour la saison 2019 à l'organisme *L'Air en Fête*.

Qu'une décision sera prise ultérieurement quant à l'intégration au camp de jour 2019 du programme intitulé *Les Camps Futés*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**18-11-208      AFFECTATION SPÉCIALE – FONDS RÉSERVÉS**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que les revenus provenant de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et relatifs au Fonds de prévoyance pour l'entretien du parc-école Omer-Séguin soient affectés au *Fonds réservé – Entretien du parc-école Omer-Séguin*.

Que le coût net relatif à l'ajout de paillis dans les modules de jeux du parc-école Omer-Séguin, au montant de 2 978,50 \$, soit financé à même le *Fonds réservé – Entretien du parc-école Omer-Séguin*.

**ADOPTÉ**

**18-11-209      EXCÉDENT OU DÉFICIT DE TAXATION RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

**ATTENDU** que le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**ATTENDU** que le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes;

**ATTENDU** que cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté;

**ATTENDU** que ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2018, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

**ADOPTÉ**

**18-11-210 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 246 090,91 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**18-11-211 ENTREPRISE *LUNCH & GO* (ANNE-MARIE LEBLANC) – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL**

**ATTENDU** que le presbytère est propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que le presbytère renferme des locaux vacants pour location;

**ATTENDU** le projet *Lunch&Go* déposé à la Municipalité par sa présidente madame Anne-Marie Leblanc, aux fins de la location d'un espace nécessaire à la mise sur pied de son commerce qui consiste en la préparation de produits prêt-à-manger livrés dans les dépanneurs;

**ATTENDU** que les élus favorisent le maintien et le développement d'activités économiques dans le noyau villageois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

De louer un local à l'intérieur du presbytère aux fins de l'exploitation de *Lunch&Go*, projet commercial de madame Anne-Marie Leblanc.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le bail commercial relatif à ce projet.

Qu'un délai de 60 jours soit alloué pour la signature dudit bail, le projet étant en attente d'un financement.

**ADOPTÉ**

**18-11-212 ACQUISITION D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE – AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite que la nouvelle patinoire soit déneigée efficacement et régulièrement;

**ATTENDU** que la Municipalité a acquis en 2017 un tracteur à gazon qui peut être muni d'une souffleuse;

**ATTENDU** que l'entreprise Agritex a présenté une offre au montant de 6 781 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser l'acquisition d'une souffleuse à neige de marque S. Bilodeau, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette acquisition, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

**CAISSE DESJARDINS BEAUHARNOIS – RECONNAISSANCE**

Une correspondance provenant de la Caisse Desjardins Beauharnois est déposée aux élus, signifiant toute la reconnaissance du Conseil d'administration, du directeur général et du personnel, relativement à l'achat du bâtiment du centre de services situé sur la rue Principale.

**18-11-213 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 20.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière